

# Demandeurs d'asile : 25 ans d'accompagnement

Le Casam fête cette année ses 25 ans d'existence. Quatre événements marqueront 2014, dont l'assemblée générale qui se déroulera samedi, pour la première fois, au Grand salon de l'hôtel de ville de Metz.

La commémoration des 25 ans du Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile de la Moselle (Casam) a débuté en décembre avec une conférence sur l'évolution du droit d'asile, dans le cadre du forum IRTS. Elle se poursuit, samedi à partir de 16h30, avec l'assemblée générale anniversaire qui se tiendra pour la première fois au Grand salon de l'hôtel de ville de Metz.

Puis, suivra une représentation théâtrale avec la compagnie La Strada. Le samedi 11 octobre, les comédiens seront sur les planches de la salle Braun à Metz avec la pièce *Le bureau national des allogènes* ; et une soirée musicale, dont le contenu et la date seront précisés plus tard, bouclera l'année des 25 ans.

En attendant les festivités, les bénévoles du Casam feront le point sur l'activité de l'association qui œuvre pour l'accueil et l'accompagnement administratif des demandeurs d'asile, et pour l'apprentissage du français.

En 25 ans, le Casam a traité plus de 7 500 dossiers avec une activité qui s'est intensifiée ces

dernières années, notamment depuis 2012, le Casam ayant récupéré les recours des demandes d'asile traités par l'Association d'information et d'entraide mosellane (AIEM) qui en a perdu la compétence.

## 32 nationalités

« En 2013, nous avons ouvert 404 dossiers pour 32 nationalités différentes », précise Georges Jacquot, président du Casam. « Toujours en 2013, nous avons traité 330 recours et 370 en 2012 alors que nous n'en avions que 131 en 2011. »

Ces recours sont des procédures administratives engagées quand le premier dossier, déposé auprès de l'Ofpra, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, a été rejeté. « J'ai coutume de dire que nous allons jusqu'au bout du bout des procédures, illustre Georges Jacquot. Nous utilisons, avec l'accord du demandeur d'asile, toutes les possibilités qu'offre la loi. »

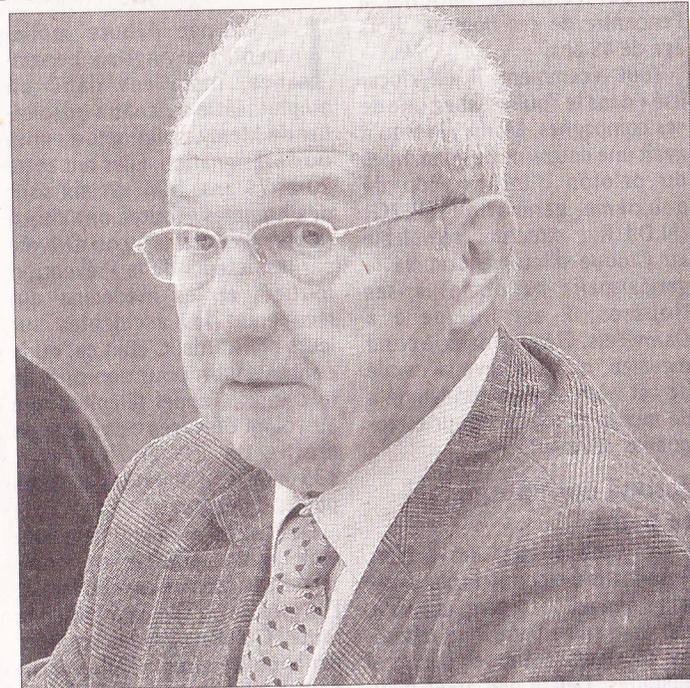
En 2013, 1 380 visites ont été enregistrées lors des permanen-

ces de l'association, installée depuis 2009, rue du Languedoc à Metz-Borny.

L'année dernière a aussi été marquée par l'adhésion du Casam à la CFDA, la coopération française pour le droit d'asile. « À travers elle, nous faisons remonter nos informations, explique le président. Elle nous permet aussi d'être rapidement informés des modifications des lois et des nouvelles circulaires, ainsi que des décisions de justice qui font jurisprudence. »

Samedi, Gérard Sadik, un des membres de la CFDA interviendra lors de l'assemblée générale. Juste après Khadija Noura, administratrice au Casam, qui a soutenu une thèse en sociologie sur les demandeurs d'asile. Elle donnera un éclairage sur les contradictions dans les récits des demandeurs d'asile.

« Dans sa thèse, Khadija, qui a longtemps été accueillante au Casam, évoque la situation d'un fonctionnaire qui a démissionné. Son supérieur le poussait à relever les contradictions dans les parcours de vie afin de rejeter les



Georges Jacquot, président du Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile de la Moselle. Photo RL

dossiers de demandes d'asile. Lui-même s'est interrogé sur le récit de sa vie. S'il avait eu à le

faire, aurait-il été cohérent ? »